

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-3-8  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### R.D. 50 Elargissement entre les R.D. 2 et R.D. 8 à HIRTZFELDEN Programme AAA1-millésime 2008

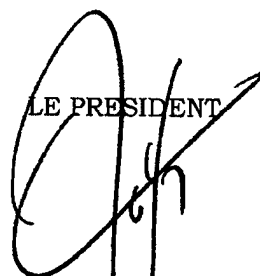
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente de Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-3/03 du 13 et 14 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008, constitution d'un réseau routier structurant,
- VU l'avis de France Domaine en date du 7 mars 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- arrête le programme,
- approuve les études d'avant-projet,
- réévalue l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération au montant de 2,2 M€ TTC (valeur janvier 2008),
- affecte 50 000 € d'autorisation de programme à cette opération pour mener les études préalables à la décision de réaliser les travaux ;
- m'autorise à solliciter le Préfet en vue de l'ouverture d'une enquête publique au titre des articles R.11 et suivants du Code de l'Expropriation et décide expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir ;
- m'autorise à déposer auprès du Préfet un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER